

Les guerres de l'opium dans la Chine du XIX^e siècle

Gérald Bérout*

Au-delà des « hostilités » multiples et des engagements militaires de grande ampleur, les guerres de l'opium dans la Chine du XIX^e siècle constituent avant tout la rencontre de deux mondes que tout oppose autour d'une substance très particulière.

Au sortir des guerres napoléoniennes, l'Angleterre était devenue la puissance montante. Ayant réglé ses affaires européennes en sa faveur, elle pouvait dès lors se consacrer pleinement à la propagation du « free trade ». La Chine vivait une période de déclin, des révoltes grondaient un peu partout dans l'Empire, la Cour impériale se trouvait désunie et les fonctionnaires-lettrés n'étaient plus susceptibles d'unifier un pays en décomposition.

Ces deux cultures allaient s'entre-choquer avec fracas sur un certain nombre d'oppositions fondamentales : la dynamique du progrès industriel contre la stabilité cyclique lié au travail de la terre et les velléités de pourparlers directs contre l'exigence du respect rigoureux de la hiérarchie¹. Pour les Chinois, l'égalité et la réciprocité entre États n'étaient pas des notions connues et les relations

internationales restaient pour eux un concept vide de sens.

Au-delà des affrontements militaires de 1840-42 et de 1858-1860, une autre guerre débuta : celle que la Chine allait mener durant près d'un siècle afin de maîtriser une substance qu'elle n'avait point désirée. L'empire du Milieu s'est ainsi trouvé, de façon involontaire, à l'origine des premières législations sur l'opium : la conférence de Shanghai eut lieu en 1909, suivie trois ans plus tard de la Convention de la Haye.

Bien des analystes ont cherché à expliquer l'apparition de ces guerres de l'opium, privilégiant tantôt une interprétation centrée sur la décrépitude de la société chinoise sous la dynastie des Qing, tantôt sur la montée de l'impérialisme. D'autres l'ont expliquée par l'exigence du prosternement, une pratique protocolaire incontournable, que les sujets tant chinois qu'étrangers devaient accomplir devant l'empereur². A l'exception de quelques auteurs³ qui n'omettent pas le fait que la conflagration eut lieu aussi à cause et autour d'un produit assez spécial, les autres observateurs passent comme chat sur braises sur cette difficile question.

* L'auteur tient à remercier MM. Billeter et Schumacher, respectivement professeur et chargé d'enseignements à l'Unité de chinois de l'Université de Genève, de leurs critiques et commentaires. Le texte a été légèrement révisé en 1999 ; sa mise en page diffère donc de l'original paru en 1991.

Mais l'opium n'est pas du sucre candi ou une quelconque marchandise, c'est d'abord un anxiolytique. Une telle substance se trouve au point de rencontre entre une culture et les représentations qui l'accompagnent, des groupes sociaux à un certain stade de leur évolution et la manière dont le stupéfiant concerné est défini, voire maîtrisé (effets, accessibilité, prix). Des contributions récentes proposent d'ailleurs une relecture des faits qui n'écartent pas les caractéristiques intrinsèques de la gestion d'une drogue⁴. À l'exception peut-être des Incas et des Indiens d'Amérique face à l'alcool, les guerres de l'opium constituent un premier « modèle » de l'action d'une substance psychotrope qui se trouve imposée par une nation à une autre.

Tout en essayant de mieux comprendre les effets multiples de l'opium dans une phase donnée des rapports entre la Chine et l'Occident, nous pouvons ainsi souscrire au point de vue de Zhang Xinbao⁵: l'opium fut le véhicule de l'expansion. Sans lui, le conflit eut été différé, point évité.

LE PAVOT EN CHINE

L'origine du pavot fut probablement double⁶. La méthode d'incision des capsules, pratiquée horizontalement au Nord de la Chine, s'apparentait à celle utilisée en Perse et en Asie centrale, Turcs et Arabes ayant importé cette plante par la route de la soie. Au Sud, l'incision se pratiquait verticalement, à l'image de ce qui se faisait aux Indes. Il y eut donc également une voie maritime.

En 659, une première mention de la thériaque fut faite dans la « Nouvelle pharmacopée » (*Xinxiu bencao*). Le pavot figura ensuite au VIII^e siècle dans *Bencao shiyi* de Chen Changqi et dans la littérature des Tang (par exemple, chez Tao Yong). Sous les Song, la plante réapparut dans le traité pharmacologique *Kaibao bencao* de Lin Han et dans un poème de Su Shi. Les Song connaissaient son application aux problèmes intestinaux puisqu'il était mentionné par d'autres traités de la période. Au XII^e siècle, Lin Hong fut le premier écrivain à décrire le lait que l'on faisait sortir des capsules. Plus tard, à l'époque des Yuan, un médecin a parlé de celle préparation qui « tue comme un

couteau ». Bien que la culture du pavot continuât de s'étendre, l'importation d'opium en provenance des pays arabes se poursuivit.

On peut penser que les Chinois n'ont pas immédiatement établi le lien entre la belle fleur du pavot et la poix importée. De fait, la dénomination chinoise *o-fu-yung* et ses diverses transcriptions *afu yong*, *a-p'ien*, *yapian* sont des dérivations du terme arabe *afyun*, et ne trouvent donc pas leur origine en Chine⁷.

À partir du XIII^e siècle, la consommation se propagea rapidement. Par crainte de soulèvements, on n'osa pas l'interdire, mais une intoxication générale, vraisemblablement due à un champignon, conduisit à une abstinence inescoutée. Les traités publiés sous les Jin, les Yuan et les Ming faisaient tous référence à l'usage médical de l'opium.

Un gouverneur du Gansu mentionne au XV^e siècle, à côté de l'utilisation thérapeutique, la possibilité de façonner la vie quotidienne et la manière de préparer ce narcotique.

Dans ce même siècle, les transports maritimes s'intensifiant, le Portugal, puissance maritime du moment, achemina le produit du pavot depuis les Indes. Vers la fin des Ming, trois drogues sont donc entrées en scène : le thé, le tabac et l'opium. Les Portugais ayant apporté l'opium jusqu'à Formose, certains de ses habitants se mirent à le mélanger au tabac et le fumèrent. De là, cette pratique passa au Fujian et au Guangdong où se développe un nouveau mode de consommation : de multiples opérations transformaient l'opium brut en *chandoo*, que l'on fumait au moyen d'un instrument repris des Hollandais : la pipe. Notons aussi que l'opium avait pu s'introduire également depuis l'Assam, où il était fumé de longue date, ou encore par les Chinois établis dans l'actuelle Indonésie.

L'usage du tabac fut interdit en 1644, car il allait à l'encontre des convenances et ébranlait les principes confucianistes. Cette mesure invita assurément les Chinois à trouver d'autres produits à fumer, dont l'opium. Mais sa consommation ne laissa pas la Cour impériale indifférente; en 1729, elle prononça son premier édit prohibant le trafic, bien qu'il

semblait qu'elle s'adonnât elle-même à l'opium. Cinq ans auparavant, Lin Tingyuan avait décrit les désastreux effets de l'opiomanie.

LE COMMERCE DES « DIABLES ÉTRANGERS » ET LA VENUE DE L'OPIMUM

Trace de la présence de l'opium, l'interdiction de 1729 pouvait également signifier le point de départ de l'importation du produit à partir des Indes, dont le rythme allait s'accroître au XVIII^e siècle. En 1757, les Anglais obtinrent des droits territoriaux sur le Bengale; en 1765, ils les étendirent au Bihar. La culture du pavot prit alors son essor en Inde centrale. Une autre conjonction entraîna bientôt la suprématie de l'Angleterre sur le commerce avec l'Est asiatique : le Portugal, puissance marchande quelque peu déclinante, céda la place à sa rivale. Les Anglais supplantèrent ainsi les Portugais dans la commercialisation de l'opium. En 1780, après une première tentative infructueuse, la Compagnie des Indes, à laquelle l'Angleterre avait confié le monopole des transactions, ouvrit un dépôt à Lark's Bay près de Macao. Cette même année, un édit impérial de Qianlong réaffirma l'interdiction de la vente⁸, en y ajoutant que la consommation de l'opium était elle aussi prohibée.

Le successeur, Jiaqing, confirma cette politique en interdisant l'importation de l'opium en 1796. Les gens, de par leur consommation, « gaspillent leur temps et leur argent, ils échangent leur monnaie d'argent et leurs marchandises contre cette vulgaire saleté venue de l'étranger »⁹.

À partir de cette date, l'opium devint un produit de contrebande. Le tournant du siècle ne modifia pas les intentions des entreprises étrangères, lesquelles voyaient dans l'opium une marchandise digne de leurs intérêts. Le gouvernement des Indes, lui, informa les marchands de l'interdit chinois tout en précisant qu'il ne fallait pas trop y attacher d'importance. La Compagnie des Indes ne demeura pas en reste. Elle manifesta, tout au long des années qui suivirent, une ambiguïté permanente : elle affirma d'une part n'être point liée au trafic; d'autre part, les marchands qui bénéficiaient du véritable monopole de la

Compagnie reçurent des licences de transport accompagnées de la consigne qu'il ne fallait pas indiquer, pour l'opium acheminé, la mention « produit de la Compagnie ».

Les interdits impériaux furent à nouveau prononcés à plusieurs reprises. Par exemple, en 1813, l'année où l'empereur Jiaqing découvrit que nombre d'eunuques et d'officiers de sa Garde se livraient à l'opiomanie. La répression s'abattit sur leur tête. Ce raidissement, bien qu'il ne s'accompagnât pas forcément d'une réduction du trafic, manifestait l'esprit de fermeture qui continuait à guider Jiaqing. N'écrivait-il pas en 1816 au roi George III d'Angleterre :

« La Cour céleste ne tient pas pour précieux les objets venus de loin, et toutes les choses curieuses et ingénieuses de ton royaume ne peuvent non plus être considérées comme ayant une rare valeur. (...). À l'avenir, point ne sera besoin de commettre des envoyés pour venir aussi loin prendre la peine inutile de voyager par terre et par mer (...) »¹⁰.

Les incidents qui ponctuèrent l'année 1821 incitèrent les Anglais à adopter une nouvelle tactique. Dorénavant, les bateaux convoyant l'opium stationneraient à Lintin, dans la baie de Canton, les transactions se feraient à Canton et les partenaires chinois du trafic, les Yaokou, viendraient prendre livraison de la marchandise à bord de petites embarcations rapides (*fast crabs*). Chose curieuse, dès l'instant où la filière s'adapta et se perfectionna, tout se passa comme si l'opium n'appartenait, en définitive, à personne. Cette nouvelle stratégie fit dire à Jardine (de Jardine & Matheson, une des grandes entreprises pourvoyeuses) à propos du commerce d'opium : « *by far the safest trade in China* »¹¹. Ainsi s'acheva la première phase du commerce de l'opium.

UN JUTEUX COMMERCE

La période qui s'étendit jusqu'à la conflagration fut marquée par un certain nombre d'événements dont l'importance relative peut sembler faible, mais dont l'addition finit par persuader l'Angleterre qu'elle ne pourrait obtenir par la négociation ce qui devait être imposé par la force. La fin du monopole de la Compagnie en 1833 (et

l'augmentation du nombre de marchands qui en découla), l'adaptation de la technologie maritime (par exemple, vaisseaux plus rapides et cargaison augmentée) et l'extension du trafic le long des côtes chinoises augmentèrent l'attrait de la contrebande. En regroupant diverses sources¹², voici quelle fut la progression de ce trafic :

	caisses
1762:	200
1767:	1 000
1817:	4 228
1821 :	5 000
1828:	18 000
1830:	18 760
1832:	20 000
1836:	30 000
1839:	40 000

(une caisse = en moyenne environ 65 kilos)

L'opium en Chine, en plus de constituer un débouché commercial intéressant, permettait de trouver une valeur d'échange autre que le métal-argent, seul paiement agréé par les Chinois; car si la Chine exportait du thé et des soieries, elle se refusait à acheter des produits occidentaux, à part quelques modestes acquisitions de laine ou de cotonnade. En 1830, le florissant trafic de l'opium provoqua une inversion de la balance commerciale. L'argent n'était plus déboursé par les marchands anglais, mais il leur revenait abondamment. Le thé importé dans le Royaume de Sa gracieuse majesté Victoria permettait au gouvernement d'engranger des taxes très importantes, dont dépendait le budget de l'État et les investissements dans les colonies des Indes. La dilution des responsabilités occultait la nature réelle du commerce de l'opium : légal à Bombay, illégal à Canton. Les Indes et l'Angleterre pouvaient s'estimer comblées par ces entrées en devises et en marchandises¹³. Les marchands réalisaient de bonnes affaires, malgré l'organisation éminemment restrictive et contrôlée des échanges à Canton. En effet, obligation était faite aux étrangers de passer par l'intermédiaire d'une guilde des marchands,

dénommée *Cohong*, laquelle avait la haute main sur les « fabriques » en fait, les lieux de transaction qu'elle louait d'ailleurs aux étrangers; elle fournissait en outre les pilotes et les interprètes. Un superintendant, représentant les intérêts des commerçants étrangers devait être agréé par les autorités de Canton, sans qu'il n'eût ni statut diplomatique, ni possibilité d'être l'interlocuteur direct du gouverneur-général, instance de décision. Toutes les demandes devaient transiter par la guilde, dont les membres les plus influents tirèrent également profit de la situation et de la contrebande de l'opium.

Pendant ces années d'expansion commerciale, le gouvernement anglais était davantage préoccupé par la situation des Indes que par celle de la Chine. « Treize fabriques ne feront jamais une colonie » disait-on à l'époque. Les infructueuses tentatives d'envoyer des missions diplomatiques dans l'Empire (1793 : Macartney; 1816 : Amherst; 1833 : Napier) avaient été autant d'échecs cuisants. L'impossibilité de négocier directement et sur un pied d'égalité constitua une pierre d'achoppement, contre laquelle un nouveau superintendant du commerce, Charles Elliot, n'allait pas tarder à buter dès 1836.

Une autre difficulté gênait l'établissement de relations entre étrangers et Chinois : il était interdit aux Chinois d'enseigner leur langue, ce qui renforçait le pouvoir de la guilde. Une espèce de jargon local, le pidgin, s'était développé. Mélange d'anglais, de portugais et d'hindoustani, il fonctionnait par questions-réponses monosyllabiques, dont la structure était empruntée au chinois. Mais cet outil était insuffisant lorsqu'il s'agissait de négocier en des domaines complexes.

Les missionnaires (par exemple, le célèbre Gutzlaff) offrirent leurs services dans ce domaine, et certains d'entre eux furent des auxiliaires précieux pour le commerce. Leur attitude ne fut cependant pas exempte de contradictions. Même si le trafic de l'opium en choquait plus d'un, ils pensaient souvent que l'évangélisation passait avant la question de l'opiomanie, que cette dernière signalait justement la dégénérescence d'un système de valeurs et devait faire partie du chemin de la rédemption.

Dans un premier temps, le superintendant Elliot et les marchands de Canton, y compris la Cohong, pensèrent que la légalisation de l'opium serait inévitable. Mais Elliot se rendit rapidement compte que la contrebande ne durerait pas. D'une part, parce que le pouvoir central durcissait sa politique; d'autre part, au vu d'un changement d'opinion toujours envisageable en Angleterre. Le superintendant s'efforça d'entrer en contact direct avec les instances dirigeantes de Canton, vellétés qui souffrirent du fait que le gouverneur-général ne désirait nullement entrer en matière avec quelqu'un qu'il ne pouvait, dans son système de référence, considérer comme un interlocuteur.

L'exigence de l'extra-territorialité, les Anglais demandant de pouvoir juger leurs nationaux, ne fut pas non plus accordée par les Chinois. La loi impériale devait s'appliquer à tous.

Divers incidents actualisèrent ces divergences, si bien qu'Elliot, craignant les initiatives de plus en plus téméraires de certains marchands ou trafiquants, donna des consignes de prudence. En certaines occasions, les Chinois utilisèrent la cessation du commerce pour faire plier les marchands. Cela se produisit à nouveau durant l'année 1839.

LA CHINE AUX ALENTOURS DE 1840

La période 1800-1840 fut incontestablement synonyme d'une dégradation lente mais continue. Dès 1795, les révoltes paysannes se succédèrent, pour culminer en 1850 avec la considérable insurrection des Taiping, signe que le paysan ne pouvait plus supporter les divers problèmes qui se conjuguèrent : insuffisance et concentration des terres, accroissement des charges fiscales, dépréciation de la monnaie de cuivre qui touchait durement les plus pauvres, transformation des petits exploitants en ouvriers agricoles. Cette révolte des Taiping fit presque basculer l'Empire. Elle allait donc représenter, quelques années plus tard, la concrétisation des difficultés économiques et monétaires, provoquer des sentiments anti-mandchous et des contestations face à la faiblesse du pouvoir central, et susciter la venue d'un mouvement qui associait

modernisme et archaïsme. Ce dernier se basait sur une philosophie d'inspiration chrétienne, où certaines formes de puritanisme (exemple : interdit de l'opium) prirent place.

Déjà sous le règne de Qianlong et de son favori Heshen, la Cour avait vécu au-dessus de ses moyens. Les révoltes à museler et les largesses accordées avaient grevé le Trésor Public jusqu'à l'épuisement; la prodigalité financière avait contribué à la montée de la corruption.

Les « bannières mandchoues » et leurs alliées mongoles, forces de frappe du régime, s'affaiblissaient, alors que l'armée chinoise proprement dite, les « bataillons verts », ne pouvait pallier cette déliquescence, étant donné son manque de cohésion, son hétérogénéité, et son absence de commandement centralisé qui laissait place tant à la négligence qu'à la corruption.

Malgré l'essor des exportations et la réforme de l'administration du sel qui réduisirent temporairement le déficit du Trésor, la hausse des prix fut inévitable et impitoyable, entraînant un appauvrissement général. La crise financière s'avéra d'autant plus grave que la dévalorisation de la monnaie de cuivre se poursuivit, conséquence de multiples facteurs : concurrence grandissante de l'or, baisse de la production de cuivre dans le Yunnan, insuffisance des contrôles gouvernementaux sur la production minière, détérioration de la qualité des pièces ce qui amena des pièces étrangères et fausses sur le marché intérieur : « De même que le bimétallisme argent-cuivre a joué en Chine même dans le sens d'une aggravation de la condition des classes défavorisées, le bimétallisme mondial de l'or et de l'argent a contribué à miner l'économie chinoise dans le courant du XIX^e siècle. »

Or, durant cette période, le renversement de la balance des paiements coïncida avec le début d'une nouvelle chute de la valeur de l'argent. Alors qu'entre 1800-1820, 10 millions de *liang* d'argent étaient entrés en Chine, en 1831-33, 10 millions en sortaient (puis 30 millions entre 1851-1864).

Touchée de plein fouet par cette catastrophe financière, la Cour impériale aurait pu réagir vite et avec efficacité, si elle n'avait

été marquée par un laxisme certain et des conflits internes qui minaient sa cohésion. Alors que les sociétés secrètes et le brigandage gagnaient de jour en jour en influence, le mauvais état des digues et des canaux était la confirmation supplémentaire que le Fils du Ciel ne remplissait plus les termes de son mandat. Le « féodalisme bureaucratique », selon la formule de Needham, ne protégeait plus des inondations et de la famine, dans un pays qui commençait à ployer sous la pression démographique (213 millions d'habitants en 1770, 332 en 1820, 410 en 1839).

De plus, la Cour était toujours traversée par un antagonisme, une dualité sino-mandchoue. Le mandchou, langue officielle, concurrençait le chinois classique, quoiqu'il exigeât un système complet de traduction. Les Mandchous avaient conservé une situation privilégiée, en se gardant les postes importants. Cette opposition latente s'exprimait aussi dans un nationalisme anti-mandchou.

La crise sociale et politique dont l'Empire souffrait trouvait une classe dirigeante en proie à des conflits intérieurs. Le manque d'unité allait se révéler au grand jour avec la question de l'opium.

LA COUR IMPÉRIALE FACE À L'OPIUM

La Cour impériale avait pourtant promulgué à de nombreuses reprises la prohibition de l'opium (importation, commerce, production indigène, consommation). Devant l'aggravation de la crise (la situation lui échappait de plus en plus à Canton) et les ravages de l'opium, elle se mit à débattre de manière approfondie cette question, dans des termes et selon des points de vue qui ne sont pas sans rappeler d'actuelles constatations au sujet de la toxicomanie. Alors que jusque-là l'empereur avait répondu par la répression simple des comportements déviants, le problème prit toute sa dimension à partir de 1834. Cette année-là, Lu Kun, gouverneur-général, recommanda à l'empereur une politique empreinte de compromis par l'adoption d'un plan graduel de prohibition. En 1836, Wang Yue, censeur dans le Huguang, préconisa l'interdiction de la consommation d'opium parmi les soldats et les fonctionnaires-

lettrés, tout en suggérant l'accès libre pour le reste de la population.

Les positions de ces deux précurseurs étant demeurées sans effet, Xu Naizhi, qui avait été juge pénal à Canton, présenta en 1836 un mémoire où tout en reconnaissant les effets pernicieux de la consommation, il affirmait que la prohibition comportait trop de conséquences néfastes et que la punition demeurait inopérante. Il proposa de légaliser et de classer l'opium parmi l'arsenal pharmacologique, de le taxer et de procéder par l'échange plutôt que par l'achat. Pour lui aussi, les fonctionnaires, les élèves et les soldats ne devaient pas fumer quant aux autres catégories, le pays pouvait se permettre une baisse de sa population. L'abrogation des lois interdisant la culture indigène du pavot et la production d'opium devaient suivre, ce qui permettrait dans le même temps de mettre en circulation un opium aux effets plus faibles.

Trois lignes s'affrontèrent : mesures radicales d'interdiction, légalisation des importations et absence de réglementation. Mais, après que Yuan Yulin et Huang Juezi eurent stigmatisé l'opium en tant que fondement de la misère, Zhu Zun et Xu Qiu contrèrent les arguments de Xu Naizhi : l'infraction à la loi ne justifiait pas son annulation; l'échange n'était pas praticable; les troupes étaient déjà intoxiquées (échec face à la révolte des Yao); l'effet de contagion rendait difficile l'isolement des opiomanes; les empiètements britanniques ne se trouvaient pas réprimés. L'empereur, plutôt enclin à la prohibition, enjoignit Teng, gouverneur-général de Canton, de vérifier les allégations de Xu Naizhi et de prendre des mesures contre les marchands Hong impliqués dans le trafic.

Lorsqu'en 1838 la discussion reprit, un mémoire de Huang fut adressé à tous les gouverneurs-généraux et aux gouverneurs militaires, ainsi qu'aux fonctionnaires de haut rang, préconisant la mort pour les consommateurs s'ils ne stoppaient leur habitude dans l'année suivant la promulgation de la loi. Vingt-sept mémoires parvinrent à l'empereur Daoguang. Finalement, les partisans de la ligne dure, bien que minoritaires, prirent le dessus. L'empereur, convaincu de la justesse de ces positions, opta pour l'un des rédacteurs dont il avait

particulièrement apprécié le texte. Lin Zexu fut nommé haut commissaire à Canton, avec mission de supprimer les sources du trafic.

Lin Zexu, dans son mémoire, estimait que la drogue constituait un danger très grave, mais que la peine de mort n'était pas adéquate pour les opiomanes. Un délai probatoire d'une année devait leur être accordé avant l'exécution, et ils devaient se soumettre à un traitement de désintoxication. Quant à la répression, elle devait frapper tant les étrangers que les Chinois.

Les Anglais s'agissait-il de se disculper prétendirent que les autorités chinoises exerçaient un chantage sur eux, et que la prohibition ne représentait qu'un subterfuge destiné à camoufler les difficultés financières et le désir de participer au trafic.

Rien ne semble plus faux qu'une telle assertion. L'interdit de l'opium fut régulièrement renouvelé; il suffit de consulter les édits le concernant, leur nombre et leur fréquence s'étant accélérés avec le début du XIX^e siècle. Inquiets de la propagation de cette toxicomanie, les lettrés chinois ne tardèrent pas, bien que l'épidémiologie n'existât point encore, à tenter l'évaluation des atteintes. Les chiffres avancés divergeaient assez fortement. Lin Zexu avançait que le nombre des opiomanes atteignait 1 % de la population, soit 4 millions de personnes. Pao Shichen l'évaluait à 8 millions et demi, estimation qu'il effectuait compte tenu des 40 000 caisses importées en 1838-39. Un médecin anglais de Canton, Toogwood Downing, indiquait 12 millions et demi. Pour les années 1870-1890, Gernet donne une fourchette de 5 à 20 % de la population, soit 25 à 100 millions d'individus.

Même si les estimations faites en 1840 s'avèrent incertaines, tout observateur peut saisir l'ampleur du problème auquel l'empire du Milieu dut faire face. Touchant d'abord les jeunes des familles riches cette consommation se répandit rapidement, en particulier parmi la population masculine : 10-20 % des officiels du gouvernement central, 20-30 % des gouvernements locaux, 50-60 % des secrétaires privés et davantage encore au sein du personnel de service y avaient recours¹⁴. Une atteinte sanitaire grave réduisait ainsi l'espérance de vie des Chinois¹⁵.

Certains commentateurs ont émis l'hypothèse que l'Angleterre méconnaissait les conséquences de l'opiomanie ou que les formes de dépendance ne leur étaient point connues. Là aussi, les faits contredisent cette interprétation. Les Britanniques importaient 300 caisses d'opium par an et n'avaient pas attendu que de Quincey leur indiquât le chemin à suivre¹⁶.

La Cour impériale se devait donc d'agir devant l'ampleur des problèmes sanitaires et des questions financières manifestées avec force par l'exode de l'argent. D'autres arguments moraux, bien que la dimension moraliste ne fût, bien évidemment, pas absente du discours sur la santé, n'avaient nullement échappé au gouvernement chinois.

La corruption générale et routinière inquiétait la Cour, car elle mettait au premier plan la crise d'autorité de l'empereur sur ses sujets, laissant poindre des foyers potentiels de subversion ainsi que la disparition du loyalisme populaire. Le fait que l'opium eût pénétré jusqu'au Palais n'en rassurait pas ses dignitaires. L'armée n'était pas épargnée, ce qui fit dire à Lin Zexu : « Si nous continuons à laisser prospérer le trafic, dans quelques dizaines d'années non seulement nous trouverons sans soldats, mais aussi sans argent pour équiper l'armée »¹⁷.

La « boue étrangère » une appellation utilisée parfois par les Chinois ne pouvait poursuivre sa venue funeste, une substance sujette d'ailleurs à des explications hasardeuses : Lin ne pensait-il pas qu'il s'agissait d'un mélange de pavot et de chair humaine¹⁸.

Pour arrêter ce fléau, l'option dure fut choisie et la légalisation brutalement rejetée¹⁹. Le choc était maintenant devenu inévitable.

LIN ZEXU À CANTON

Fin 1838, le commerce à Canton avait été marqué par un certain nombre d'incidents. Les étrangers y virent le signe d'un durcissement qui serait, sans le moindre doute, passager. Alors que les marchands et Elliot croyaient encore à une légalisation de l'opium, ils ne se doutaient pas qu'un haut commissaire,

spécialement dépêché, allait contrecarrer leurs efforts et représenter avec une intégrité à toute épreuve la ligne prohibitionniste arrêtée à Pékin. Dès son arrivée, et même un peu auparavant, Lin adressa des notices admonestant les marchands, les marins et les officiers, puis composa une première lettre à la reine Victoria²⁰. Les marchands britanniques eurent à peine le temps de se remettre de leur surprise – Lin était incorruptible – que deux nouveaux édits furent publiés : le premier s'en prenait à la Cohong, où dans un appel à la morale de rigueur, il dénonçait la duplicité des marchands chinois et exigeait d'eux qu'ils s'emparassent de l'opium de contrebande. Les étrangers se virent rappeler dans le second édit, que le commerce à Canton représentait une faveur de l'empereur, que la Chine avait les moyens de se passer de leurs produits, au contraire des Anglais qui ne pouvaient se passer du thé et de la rhubarbe²¹. Mais surtout, Lin exigeait que l'intégralité de l'opium en leur possession lui fût remis, faute de quoi tout commerce cesserait²².

Face aux atermoiements des étrangers, il fit en sorte que le personnel chinois se retirât et que les marchands occidentaux se retrouvaient pour ainsi dire séquestrés dans le quartier des « fabriques ». Elliot, en l'absence d'alternative, n'eut d'autre choix en mars 1839 que d'enjoindre aux marchands dont il avait la responsabilité de remettre la drogue interdite et de lancer un premier appel de détresse vers l'arrière.

Lin ne se contenta point d'exercer une forte pression sur les « diables étrangers », une politique de répression se mit en route : multiples arrestations, remise des pipes et de l'opium en possession des Chinois, prise en charge des opiomanes. La détermination du haut commissaire ne s'arrêta pas en chemin; la pression augmenta encore d'un cran, lorsqu'il publia une liste d'une quinzaine de marchands indésirables à Canton et qu'il fit détruire l'opium que les responsables du trafic avaient dû lui remettre, soit environ 20 000 caisses. Les marchands britanniques, – rappelons qu'à part une ou deux entreprises américaines²³, le commerce de l'opium était une exclusivité anglaise – se replièrent sur Macao, ville où les Portugais étaient présents, ces derniers s'en tenant à une prudente neutralité. Devant l'impossibilité de poursuivre les affaires, Elliot

sollicita une démonstration de force de la Grande-Bretagne, sans songer encore à l'éventualité d'un conflit armé. Les pressions conjuguées du gouvernement des Indes sur le chef du Foreign Office Palmerston, des marchands anglais du « lobby chinois » et d'un certain nombre de personnages de premier plan qui requéraient impérativement que l'Angleterre lavât l'affront, allaient conduire le gouvernement à l'envoi de forces militaires. À côté des arguments d'expansion commerciale et de respect de la puissance britannique, le premier ministre Melbourne ne voulait pas entendre parler d'un dédommagement pour l'opium détruit par Lin.

En Grande-Bretagne, l'opinion publique s'échauffa. Dès 1830, le Select Committee of the House of Common avait déjà énoncé que l'Angleterre ne pouvait renoncer à un commerce aussi profitable. De toute façon, selon une ligne de conduite érigée en classique du genre, si « nous ne le faisons pas, d'autres le feront à notre place »²⁴. Palmerston trouvait légitime que la Chine s'en prît à l'opium, les Anglais ne devaient toutefois pas en devenir les victimes, en ce sens surtout que la Chine avait longtemps toléré la contrebande, engrangeant au passage des bénéfices certains²⁵. Autre motif invoqué, tout aussi répandu, l'opium n'était pas plus dangereux qu'un « *strong drink* ». Les Britanniques ajoutaient²⁶ que si les Chinois avaient été vertueux, pas un seul gramme du produit illicite n'aurait pénétré dans leur pays. Au parlement, l'immoralité du commerce de l'opium ne fut guère avancée à la notable exception de Gladstone, alors dans l'opposition et futur premier ministre. À ce stade, la guerre pointait à l'horizon, en octobre-novembre 1839, elle était décidée. À Londres aussi les durs avaient triomphé. Le Chinese Repository écrivit : « *The time has come when Chine must bend or break* »²⁷.

Sur le terrain, Lin poursuivi son plan. Il publia un nouveau « bond », une sorte de décharge écrite, où les marchands s'engageaient à ne pas transporter d'opium et à laisser inspecter leurs bateaux. Tracasserie supplémentaire qui précéda l'arrivée, en juillet 1839, des « 39 règles ». Les principales mesures comprises dans cette énonciation de la politique suivie étaient que la mort s'appliquerait aux contrevenants, que 18 mois

seraient accordés aux intoxiqués pour sortir de leur dépendance et que les peines se verraient appliquées aux étrangers également, ce qui contrevenait au principe d'extra-territorialité tant désiré par Elliot. D'autres incidents émaillèrent la deuxième moitié de 1839 et le 4 septembre, les premiers boulets de ce qu'on appellerait dorénavant la « première guerre de l'opium » furent échangés dans la baie de Canton.

Vers la fin de l'année, l'empereur, malgré qu'il réaffirmât son soutien à son envoyé, manifesta une relative impatience pour que l'on mît prestement et définitivement fin au trafic. Au début de l'année 1840, alors que Lin écrivait une seconde lettre à la Reine Victoria qui ne lui parvint pas et qu'il faisait en sorte de renforcer le dispositif de défense, Palmerston donna ses instructions afin que le gouvernement des Indes envoyât une force expéditionnaire, laquelle atteignit Canton en juin. Les événements se précipitèrent : les plénipotentiaires se rendirent dans le Nord; leur but était de négocier avec Pékin directement et ils remirent une lettre de plainte dans laquelle ils critiquaient vertement les actions de Lin à Canton. Dans le Bogue, la baie de Canton, les accrochages se poursuivirent. La flotte et les forts chinois ne firent pas longtemps le poids. En août 1840, Tinghai fut prise. Bientôt, le haut commissaire, parce qu'il n'avait pas mis fin au trafic tout en trompant l'empereur, aux dires de ce dernier, sur la réalité de la situation, mais aussi parce que l'unité de vue ne s'était toujours pas faite à la Cour, fut destitué. Qishan, le nouvel envoyé de l'empereur, commença des négociations avec Elliot, lui accordant Hongkong par la Convention de Chuenpee. Mais Qishan, conscient de l'extrême faiblesse militaire des armées chinoises, négocia un accord dont l'empereur Daoguang ne voulait pas, puisqu'il entendait poursuivre dans la politique de fermeté. La disgrâce de Qishan ne tarda guère. Canton fut attaqué une seconde fois et les Anglais réoccupèrent les fabriques. Sur le plan militaire, les Chinois subirent revers sur revers, sauf lors de l'engagement de milices²⁸. Après la mise à pied d'Elliot, à qui l'on reprochait de n'avoir pas suivi les instructions²⁹, le durcissement fut encore plus perceptible : fin 1841, prise de Chenhai, puis de Ningbo; en 1842, prise de Chapu, de Wusung, de Shanghai, de Chingkiang. Le régime

mandchou, au moment où tomba Nankin, prit peur : sa survie était en jeu. Il dépêcha des négociateurs. Le 29 août 1842, le traité de Nankin fut signé. Il prévoyait un dédommagement de 21 millions de \$ (espagnols), dont 6 pour l'opium détruit, l'ouverture de 5 ports (Canton, Foochow, Ningbo, Amoy, Shanghai)³⁰, la dissolution de la Cohong, un nouvel accord de douane et l'établissement de relations bilatérales sur pied d'égalité.

Chose paradoxale, ce traité qui consacrait l'entrée des Anglais en Chine, ne disait rien ni sur l'opium qui fut pourtant le déclencheur de la crise, ni sur les missionnaires, dont quelques-uns avaient fait l'objet de représailles et qui n'avaient plus la possibilité d'évangéliser en Chine. L'opium avait déjà sa place, même s'il restait illégal. Quant aux missions, du moment que l'on avait le pied dans la porte...

« J'Y SUIS, J'Y RESTE »

Le traité de Nankin inaugurait le « système des traités inégaux » : en 1843, un traité supplémentaire fut conclu entre la Chine et la Grande-Bretagne; l'année suivante la France signait le traité de Huangpu (ou Wamphoa), les États-Unis celui de Wanghia. Ces divers textes ne mettaient pas simplement 5 ports sous la férule des Occidentaux, ils entérinaient de fait la notion d'extraterritorialité, l'achat de terrains, l'ingérence militaire et l'ouverture d'écoles, donc la venue des missionnaires, lesquels se voyaient reconnaître en 1844, par deux édits de tolérance, la possibilité d'entrer dans les ports ouverts. On assista à la création des concessions, « véritables enclaves »³¹ échappant au contrôle de l'autorité chinoise. En 1845, les Anglais obtinrent par les « *land regulations* » la création d'un pouvoir autonome à Shanghai, laquelle devint une cité en pleine expansion. Le commerce de l'opium poursuivit son développement, au contraire des autres activités commerciales dont la croissance stagnait au grand dam des marchands étrangers qui espéraient beaucoup de l'ouverture des ports : la Chine continuait à se suffire à elle-même. En revanche, les pratiques de fret s'élargirent, et de nombreux bateaux chinois naviguaient sous « licence

coloniale », constituant une réelle « invasion étrangère du trafic côtier »³².

Une nouvelle crise de Canton, due à la volonté des Britanniques de pouvoir s'établir dans la cité, le fait que l'opium demeurait un article de contrebande, la stagnation des échanges commerciaux ainsi que l'exigence de pouvoir entrer dans les ports du Nord entraînaient les parties en présence vers un deuxième conflit. Autre point de friction, la Cour impériale s'était engagée, par le traité de 1842, à négocier directement. Mais, dans la pratique, elle y rechignait, laissant les mandarins opérer. En 1854, Pékin rejeta ces diverses exigences.

À Nankin, Pottinger avait déjà suggéré de légaliser le commerce de l'opium. Les Chinois s'y étaient refusés³³, bien que quelques fonctionnaires l'aient proposé également dans les années qui suivirent. Après la mort de l'empereur Daoguang en 1850, son successeur, Xianfeng, violemment hostile aux étrangers, privilégia le parti de l'intransigeance. Mu Zhang'an, lequel avait prêché la conciliation, fut reconnu responsable de l'échec de la politique extérieure et des désordres intérieurs – 1850 voyait le début de la révolte des Taiping – et tomba en disgrâce.

Suite à l'arrestation de l'équipage de l'« Arrow », une guerre non-déclarée se produisit (bombardement de Canton, incendie des fabriques, capture du vice-roi de Canton) et d'autres incidents (par exemple : le meurtre du père Chappedelaine), et un nouveau corps expéditionnaire franco-britannique fut envoyé sur place. Début 1858, celui-ci prit Tianjin où débutèrent des tractations, dont les points d'affrontement furent la libre circulation des étrangers et l'accréditation d'ambassadeurs à Pékin. Le 3 juillet, les Chinois cédèrent, accordant encore des indemnités, l'ouverture d'autres ports dont Hankou, Nankin³⁴, Tianjin. Le lendemain, un autre traité fut signé avec la France (indemnités et libération des chrétiens emprisonnés). Relevons qu'une nouvelle fois la question de l'opium fut passée sous silence dans les termes des deux traités.

Les puissances étrangères exigeant que ces traités fussent ratifiés à Pékin, un prétexte visant à tester la fiabilité des récents accords, les hostilités reprirent. Après avoir subi une

déroute à Dagu en juin 1859, les Anglais et les Français revinrent l'année suivante. Balayant tout sur leur passage, les troupes franco-britanniques ne s'arrêtèrent qu'à la suite du sac et de la destruction du Palais d'été³⁵.

La volonté de ne pas anéantir la dynastie mandchoue, ce qui les aurait laissés sans interlocuteur avec un pays en rébellion partielle, fut assurément un argument qui stoppa l'implacable machine de guerre des Européens.

Mais les implications des traités de 1858-1860 furent beaucoup plus profondes que celles des accords antérieurs : 11 ports ouverts³⁶ l'accès des bateaux européens à certaines eaux intérieures, le droit de circuler, l'acquisition foncière, la légalisation de l'opium, la libre circulation des marchandises (avec une taxe forfaitaire), l'abandon de la notion de « barbare », les dédommagements financiers et l'établissement de missions diplomatiques permanentes³⁷. La Russie, par un traité séparé, allait aussi transformer ses velléités en conquêtes territoriales.

ÉPILOGUE

La Chine eut beau réaffirmer avec constance l'interdiction de l'opium, elle échoua dans sa tentative prohibitionniste. De nombreuses raisons peuvent être invoquées pour expliquer ce résultat. Lin Zexu, esprit éclairé qui comprit longtemps avant les autres l'importance de l'étude de l'Occident³⁸, mais qui était dépourvu d'informations fiables, n'eut pas d'autre possibilité qu'une défense du régime politique et social. Le fondement de la politique de fermeture était la conviction que la Chine avait plus à perdre qu'à gagner à l'ouverture. Ce fut donc davantage un souci défensif qui animait Lin plutôt qu'« une hostilité systématique et xénophobe »³⁹. Le manque d'unité qui caractérisait la Cour impériale rendait une ligne de conduite sujette à bien des aléas. Et Lin en fut victime. Pour les mandarins, faute de pouvoir changer de visions du monde, l'histoire restait cyclique; les « barbares » ne furent pas évalués, militairement et commercialement, à leur juste valeur et la menace fut sous-estimée. Tout se passait comme si les phénomènes étaient regardés au travers d'une « lunette à

l'envers »⁴⁰. Les politiques, arrêtées un peu sur le tard, représentaient des stratégies du type « minuit moins cinq », qui se concentraient sur la dénonciation de l'opium et oubliaient de nécessaires réformes des finances et de la monnaie. Puissance continentale mais non maritime, la Chine ne put s'en prendre qu'à l'extrémité chinoise de la chaîne : les collaborateurs chinois au trafic et les marchands occidentaux de Canton. Les moyens de pression utilisés (par exemple sur les marchands, souvent de véritables prises d'otages) révoltèrent une Angleterre qui attendait de l'empire du Milieu qu'il ouvrît grand ses portes. La force britannique n'avait été utilisée que pour combattre « la duplicité, la dérobade, la ruse et la cruauté des officiels chinois »⁴¹. Si les ports avaient été librement ouverts, l'opium n'aurait pas été utilisé et implanté en Chine⁴². Telles furent quelques-unes des justifications avancées en Grande-Bretagne, laquelle obtenait d'occuper l'Empire, avec d'autres puissances étrangères, sans y installer de colonies. Ces guerres programmées avaient une issue inévitable : la défaite de la Chine. Mais comme le rappela un officier chinois : « *Still I must fight* ».

L'échec de Lin et des empereurs successifs pouvait aussi se comprendre par les effets spécifiques que génère une politique prohibitionniste. Ainsi, les difficultés inhérentes à une stratégie restrictive et répressive (augmentation de la criminalité, hausse des profits, appareil répressif, etc.) venaient s'ajouter aux facteurs déjà mentionnés⁴³.

Après les guerres de l'opium, l'empire du Milieu n'en avait pas encore terminé avec cette substance. Il commença dès le premier quart du XIX^e siècle à cultiver le pavot, produisant un opium qui devait réduire sa dépendance à l'égard de l'Occident⁴⁴. Malheureusement pour lui, ses diverses tentatives « diplomatiques » restèrent vaines⁴⁵, tant qu'une autre puissance ne se décida pas à mettre tout son poids dans la balance. Au début du XX^e siècle, les États-Unis entrèrent dans la bataille avec les motivations suivantes⁴⁶ : des raisons sanitaires, eu égard au puritanisme qui déferlait sur les États-Unis; des motifs géopolitiques, car après la conquête des Philippines, les Américains désiraient évincer les Britanniques de l'Extrême-Orient; la

xénophobie enfin, étant donné que les Chinois qu'on avait fait venir comme main-d'œuvre, par le « *coolie trade* », avaient importé leur consommation d'opium et constituaient une concurrence sur le marché du travail. À cette époque, où le Chinois était synonyme d'« immonde opiomane » et de « péril jaune »⁴⁷, les États-Unis votèrent, sous la pression des syndicats, les « *exclusion laws* », des lois visant à protéger les travailleurs américains.

Malgré la convention de la Haye, la Chine dut lutter longtemps pour que l'interdit de l'opium fit partie du consensus international. Cette convention de 1912 nous rappelle que la Suisse ne fut pas absente de ces discussions : elle ne ratifia pas ce texte, car elle n'avait « rien à faire avec l'opium ». Mais l'un des motifs de refus était que la chimie bâloise craignait pour ses débouchés. Bien placée dans la production de cocaïne, de morphine et d'héroïne, elle exportait 95 % de cette production vers tous les points du globe, en particulier vers la Chine et la Turquie. Il fallut la menace d'un boycott international pour que la nécessité d'une première « Loi sur les stupéfiants » s'imposât, à la suite d'un compromis entre les chambres fédérales et l'industrie chimique⁴⁸.

Sommes-nous mieux armés aujourd'hui pour faire face aux problèmes liés à la consommation de drogues? Comment penser que la Chine du début du XIXI siècle pût réussir à maîtriser une consommation imposée par l'une des grandes puissances du moment, et dont les conséquences sanitaires furent, d'après les sources consultées, sans commune mesure avec les situations présentes? L'actualité ne nous remémore-t-elle pas, jour après jour, notre propre constat d'échec?

NOTES

1. Comme le constatait le superintendant du commerce à Canton, Charles Elliot, « ils parlent de moi, pas avec moi » (FAY, p. 81).
2. « The war is about the kotow », Adams, Secrétaire d'État américain (FAY, p. 337).
3. Surtout ZHANG XINBAO, 1964 et J. BEECHING, Londres, Hutchinson, 1975.

4. J. GLORIE, 1983. C. N. ROBERT, 1989.
5. ZHANG Xinbao, p. 15.
6. Nous reprenons ici des éléments exposés par M. SEEFELDER, 1987.
7. M. KREUTEL, 1988, p. 85. Cf. également les pages 84-101.
8. Qianlong avait, en 1757, décidé que l'ensemble des marchandises ne transiterait, dorénavant, plus que par Canton; c'en était fini des quatre autres ports qui avaient été ouverts du temps des Ming.
9. SEEFELDER, p. 176.
10. Cette lettre est reproduite dans J. CHESNAUX et M. BASTID, 1969, pp. 52-53.
11. FAY, p. 49.
12. J. GERNET, 1972; M. SEEFELDER, p. 144; ZHANG Xinbao, p. 223.
13. FAY, p. 325.
14. ZHANG Xinbao, p. 35.
15. J. BEECHING, p. 263, cite une source précisant que les fumeurs d'habitude (8 pipes par jour) mourraient dans les 5 à 6 ans, les fumeurs modestes (1 pipe par jour) après 20 ans. La plupart des opiomanes succombaient avant 50 ans. Sans oublier la consommation du « dross », le résidu de la pipe d'opium après qu'elle ait été fumée, dont la toxicité touchait particulièrement les Chinois désargentés. Cet auteur mentionne également qu'un tiers des Taiping fumaient de l'opium, p. 265.
16. De LIEDEKERKE, p. 47, indique l'existence d'une vogue de l'opium, sous forme de pastilles opiacées, dès la fin du XVIII^e siècle. BEECHING, p. 29, avance que la venue de l'opium aurait même compensé la baisse de la consommation d'alcool. L'opium était meilleur marché que la bière et atteignait aussi les enfants.
17. CHESNAUX, BASTID, p. 48.
18. WALEY, p. 67.
19. ZHANG Xinbao, p. 94, et le sort qui fut réservé à Xu Naizhi.
20. Cette lettre et la suivante n'atteindront jamais la Reine, cf. l'annexe le texte de cette première missive dans CHESNAUX, BASTID.
21. Au sujet de cette dernière denrée, Lin changera rapidement d'avis.
22. WALEY, p. 33.
23. Pour l'anecdote : les Américains importaient de l'opium d'Anatolie, ce qui conduisit les Chinois à croire que la Turquie faisait partie intégrante des États-Unis.
24. FAY, p. 44.
25. ZHANG Xinbao, p. 116.
26. Par exemple, Pottinger, plénipotentiaire chargé de la mission de 1841, cité dans SEEFELDER, p. 196.
27. FAY, p. 260.
28. Par exemple à Sanyuanli, épisode entré dans la mémoire collective, cf. un texte en annexe. Voir aussi FAY, p. 298.
29. Il avait, en autres griefs, accepté Hongkong qui n'avait, à l'époque, aux yeux du gouvernement de Londres, qu'une valeur négligeable.
30. Cf. la carte en annexe.
31. CHESNAUX, BASTID, p. 57.
32. Cf. par exemple, J. K. FAIRBANK, 1978 pp. 213-263.
33. L'empereur Daoguang répondit : « Il est vrai que je ne peux pas défendre l'introduction du poison, qu'il m'est impossible de lutter contre la rapacité et la corruption de certains hommes, mais jamais rien ne m'amènera à tirer un revenu provenant du vice et de la misère de mon peuple. » Cité par WANG ADINE, 1933, p. 64.
34. BEECHING montre que le choix de Nankin impliquait que les Occidentaux prenaient fait et cause pour les Qing afin de venir à bout des Taiping, puisque la ville se

trouvait occupée par les révoltés; op. cit. p. 261.

35. « Deux bandits, France et Angleterre sont entrés dans une cathédrale de l'Asie ... », écrit Victor Hugo, cité par CHESNAUX, BASTID, p. 68.

36. Cf. la carte annexée dans CHESNAUX, BASTID.

37. Cf. CHESNAUX, BASTID, p. 69.

38. Il fit partie du mouvement pour l'étude de la politique et de la science. Il se rattachait à une interprétation moderniste des textes confucianistes, CHESNAUX, BASTID, p. 36.

39. CHESNAUX, BASTID, p. 46.

40. FAY, p. 228.

41. C. W. COSTIN, 1937, p. 344.

42. COLLIS, p. 17.

43. Pour une critique des politiques prohibitionnistes, cf. CABALLERO, pp. 91-106.

44. 500 tonnes en 1847 venant du Yunnan, du Sichuan et du Gansu, SEEFELDER, p. 185.

45. Pour une explication de ces tentatives, WANG ADINE, op. cit. et T.D. REINS, 1981.

46. Sur l'entrée en scène des États-Unis, CABALLERO, pp. 40-42.

47. Cf. J. TANNER, 1989b.

48. TANNER, 1989a.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEECHING J., *The Chinese Opium War*, Londres, Hutchinson, 1975, 352 pp., index.

CABALLERO F., *Droit de la drogue*, Paris, Dalloz, 1989, 720 pp.

CHESNEAUX J., BASTID M., *Des guerres de l'opium à la guerre franco-chinoise 1840-1885*, Paris, Hatier, Coll. Histoire

contemporaine, 1969, 224 pp., index, glossaire des mots et nom chinois.

COLLIS M., *Foreign Mud*, Londres, Faber & Faber, 1946, 319 pp.

COSTIN W.C., *Great Britain and China 1833-1860*, Oxford, Clarendon Press, 1937, 362 pp.

FAIRBANK J.K., *The Cambridge History of China*, Cambridge, University Press, vol. 10, partie 1, 1978, pp. 163-263.

FAY R W., *The Opium War 1840-42*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1975, 406 pp., index.

GERNET J., *Le monde chinois*, Paris, Armand Colin, 1972, pp. 459 ss, index, glossaire.

GLORIE J., "Usage, commerce et contrôle de l'opium dans la Chine du XIX^e siècle", *Psychotropes* n° 2, 1983, pp. 79-86.

KREUTEL M., *Die Opiumsucht*, Stuttgart, Deutscher Apotheker Verlag, 1987, 313 pp.

de LIEDEKERKE A., *La belle époque de l'opium*, Paris, Éditions de la Différence, 1984, 283 pp.

PELT J.-M., *Les drogues, leur histoire, leurs effets*, Paris, Doin, 1980, 221 pp.

PEYREFITTE A., *L'empire immobile ou le choc des mondes*, Paris, Fayard, 1989, 552 pp.

REINS T.D., *China and the international politics of opium, 1900-1937: The impact of reform, revenue and the unequal treaties*, Ann Arbor, University Microfilms International, 1981, 321 pp.

ROBERT C.-N., "Stupéfiant(s) : le juridique et ses variations", *Cahiers Psychiatriques Genevois*, n° 6, 1989, pp. 169-180.

SEEFELDER M., *Opium : Eine Kulturgeschichte*, Francfort, Athenäum, 1987, 322pp.

TANNER J., *Beim Heroin lag die Schweiz an der Spitze der Welt*, *Weltwoche*, 2 mars 1989.

TANNER J., *Die Schweizer Drogenproduktion in den 1920er Jahren*, Zurich, 1989.

TANG Chung, *China and the Brave New World*, Durham N.C., 1978.

WANG Adine, *La Chine et le problème de l'opium*, Paris, Pedone, 1933, 246 pp.

WALEY A., *The Opium War through Chinese Eyes*, Londres, Georges Allen & Unwin Ltd, 1973. 257 pp.

ZHANG Xinbao, *Commissionner Lin and the Opium War*, Cambridge, University Press, 1964, 311 pp., index, glossaire des mots et noms chinois.

SOMMAIRE

La politique de la canonnière décidée par l'Angleterre, en réponse à l'attitude hostile de l'empire du Milieu, concrétise sa volonté d'imposer un produit dont la Chine ne veut pas. Bien que l'opium soit présent depuis plusieurs siècles, sa consommation à des fins toxicomaniaques ne date que du XVIII^e. La résistance manifestée par la Cour impériale et ses fonctionnaires ne peut rien face à la grande puissance du moment, qui lorgne tant sur son commerce que sur l'équilibre de son budget. La contrebande, le trafic et la corruption viennent s'ajouter à une situation interne marquée par de graves difficultés sociales, économiques et financières. Le développement de l'opiomanie s'accélérait et prenant des proportions alarmantes, sans commune mesure avec ce que nous connaissons aujourd'hui, le débat qui anime alors la Cour impériale va la conduire, après bien des hésitations, à durcir ses positions. L'affrontement militaire est inévitable. Battus, les Chinois se voient contraints d'accepter en plus de l'opium, des exigences territoriales considérables. La Chine devra œuvrer longtemps encore avant de pouvoir agir à nouveau sur le problème de l'opium. Cette conflagration se déroule entre deux mondes que tout oppose. Elle nous fournit une illustration particulièrement intéressante d'un certain nombre de problèmes liés à la gestion des substances psychotropes, problèmes qu'il nous faut bien qualifier de modernes.

ABSTRACT

The "gunboat policy" which England adopted against the hostile response of the Empire of the Sun, forced opium on China. Opium had been there for many centuries but its recreational use only goes back to the 13th century. The imperial Court tried in vain to stop this superpower of the time, which had its eye on the trade and economy of China. Smuggling, traffic and corruption added to social, economic and financial unrest. Opium addiction reached epidemic proportions, worse than today, and the imperial Court was ultimately forced to adopt a hard line. Military confrontation became inevitable. China lost the battle; it had to accept opium and important territorial demands. China had to wait a long time before it could act on the opium situation again. These conflicts took place between two diametrically opposed worlds. The whole picture gives us an idea of problems emerging from the administration of psychoactive drugs, problems that are after all quite modern.

SUMARIO

La política cañonera decidida por Inglaterra en respuesta a la actitud hostil del Imperio del Sol, concretiza su voluntad de imponer un producto que la China no quiere. A pesar de que el opio estaba presente desde siglos anteriores, su consumo con fines toxicómanos aparece solo en el siglo XVIII. La resistencia manifestada por la Corte Imperial y sus funcionarios no puede hacer nada frente al poder del momento, que focaliza sus intereses en el comercio y sus finanzas. El contrabando, el tráfico y la corrupción se suman a la situación interna marcada por graves dificultades sociales, económicas y financieras. El desarrollo de la opiomania se acelera y toma proporciones alarmantes, sin comparación a lo que conocemos hoy en día. El debate que se genera en la Corte Imperial va a conducirla, después de muchas dudas, a tomar posiciones más duras. El enfrenamiento militar es inevitable. Vencidos, los chinos se ven obligados a aceptar, además del opio, exigencias territoriales considerables. La China deberá esperar largo tiempo antes de poder actuar de nuevo sobre el problema del opio.

Estos conflictos tienen lugar entre dos mundos diametralmente opuestos, la que nos proporciona una interesante ilustración sobre algunos problemas relacionados con la gestión de las drogas psicoactivas, problemas que podemos calificar de modernos.